

**Extrait PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DE CANISY
SEANCE DU MARDI 29 MAI 2018**

Date de convocation : 17/05/2018

Date d'affichage : 05/06/2018

Nombre de conseillers :

En exercice : 28

Présents : 16

Votants : 20

L'an deux mil dix-huit, le mardi 29 mai à 20 heures 30, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie de CANISY, en séance publique.

Etaient présents les conseillers municipaux suivants :

Monsieur Jean-Marie LEBÉHOT, Maire, Monsieur Gérard DUVAL Maire adjoint, Madame Maryvonne LEFRANÇOIS Maire adjoint, Monsieur Michel LEGOUPIL Maire adjoint, Madame Marie-Pascale HOUBEN Maire adjoint, Monsieur Pierre GAUTIER Maire adjoint, Monsieur Jackie JOUANNE, Monsieur François-Noël OSMOND, Madame Lydie OSMOND, Monsieur Sébastien DUPARD, Madame Delphine LEFORESTIER, Monsieur Michel BUOT, Monsieur David FLEURY, Monsieur François MAITREL, Monsieur Claude LAMOUREUX, et Madame Catherine HAMEL,

Excusés : Monsieur Claude BRUNET, Madame Claude CARAU COUVREUR (pouvoir à François-Noël OSMOND), Monsieur Sylvain LENGRONNE (pouvoir à Gérard DUVAL), Madame Nathalie FAGNEN, Madame Vanessa FINEL (pouvoir à Jean-Marie LEBEHOT), Madame Agnès HOPQUIN, Monsieur Gildas BAUDRY, et Monsieur Christian HUBERT (pouvoir à Claude LAMOUREUX).

Absents : Madame Nathalie GUESNON, Madame Delphine ROULLEAUX, Monsieur Manuel SEMILLY et Monsieur Laurent RAFFIN.

Secrétaire de séance : Madame Maryvonne LEFRANÇOIS.

Monsieur le Maire donne lecture du procès-verbal de séance du 23 avril 2018 ; celui-ci est adopté à l'unanimité.

ORDRE DU JOUR

- I. Acquisition de matériel technique
- II. Tirage au sort du juré d'assises 2019
- III. Modification budget annexe lotissement « La Pérelle »
- IV. Compte rendu de la commission urbanisme
- V. Révision du loyer d'un logement communal
- VI. Questions diverses.

I - ACQUISITION DE MATERIEL TECHNIQUE

Monsieur Gérard DUVAL fait part au conseil du besoin de matériel pour tondre les espaces verts de la commune, et notamment le terrain de foot.

Plusieurs devis ont été demandés pour du matériel aux caractéristiques diverses.

| Tondeuse moteur Diesel 3 cylindres avec KIT routier et une garantie de 2 ans | | | | | | | | | | | | |
|--|---------------|---------------|-------------|-----------|-----------------|------------|-----------------------------|----------------|-----------------------|---------------|-------------|--------|
| Fournisseur | Type | coupe central | coupe avant | Ramassage | bennage hauteur | volume bac | puissance moteur | roues motrices | ramassage de feuilles | Vitesse tonte | PRIX HT | dispo |
| LEDENTU | ISEKI SXG326 | 122 | | | 1,97m | 550 L | 1123cm ³ ,15,5kw | 2 | non | 16.5 | 15 520.00 € | oui |
| LEDENTU | ISEKI SF224 | | 137 | turbine | 2,12m | 950 L | 1123cm ³ ,16,3kw | 4 | oui | 15 | 19 900.00 € | oui |
| Coutances M | KUBOTA G23 HD | 122 | | | 1,93m | 640 L | 896cm ³ ,17,1kw | 2 | non | 15.5 | 14 651.76 € | oui |
| QMD Canisy | KUBOTA G23 HD | 122 | | | 1,93m | 640 L | 896cm ³ ,17,1kw | 2 | non | 15.5 | 14 583.33 € | oui |
| QMD Canisy | GRILLO | | 132 | turbine | 2m | 900 L | 22,8kw | 4 | oui | | 25 000.00 € | 3 mois |

Monsieur François MAITREL suggère de choisir la tondeuse ISEKI SF224 équipé d'un moteur plus puissant que les KUBOTA, pour peut-être plus durable dans le temps ; le GRILLO est plus cher, et seulement disponible dans trois mois.

Après en avoir délibéré, à 18 voix pour et 2 abstentions, le conseil municipal décide de retenir l'offre de l'entreprise LEDENTU pour le matériel ISEKI SF224 pour un montant de 19 900.00 € HT.

II - TIRAGE AU SORT DU JURE D'ASSISES 2019

Monsieur le Maire informe le conseil qu'il convient de procéder à la constitution des jurys d'assises de l'année 2019. L'arrêté préfectoral du 24 avril 2018 portant répartition par canton et par commune du nombre des jurés d'assises de la liste annuelle du jury criminel prévoit pour le canton n°23 de Saint-Lô 2, 17 jurés, dont 9 jurés pour Saint-Lô 2 ; 2 jurés pour Bourgvallées ; 5 jurés pour les communes regroupées de Baudre, Carantilly, Dangy, La Barre de Semilly, La Luzerne, Le Mesnil Herman, Quibou, Sainte Suzanne Sur Vire, Saint Martin de Bonfossé, Soulles ; et 1 juré pour CANISY.

Un nombre de noms triple du nombre fixé dans l'arrêté préfectoral doit être tiré au sort, soit 3 personnes pour la commune de CANISY.

Le conseil municipal procède au tirage au sort des personnes qui constitueront la liste préparatoire de la liste annuelle des jurés d'assises pour la commune de CANISY.

III - MODIFICATION BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT « LA PERELLE »

Monsieur le Maire informe le conseil qu'il est nécessaire de modifier le budget annexe du lotissement, suite à une remarque du trésorier - les écritures d'ordre n'étaient pas équilibrées.

Il convient d'y intégrer les écritures de stocks. Le budget modifié s'équilibre en fonctionnement pour un montant de 718 186.98 €, et en investissement, pour un montant de 501 114.02 €.

Canisy, procès-verbal de séance du conseil municipal du 29 mai 2018.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal en décide à l'unanimité. (Délibération modificative)

IV – COMPTE RENDU DE LA COMMISSION URBANISME

Les membres de la commission urbanisme se sont réunis le 03 mai dernier. Monsieur le Maire fait part du compte-rendu de la réunion.

Deux sujets ont été abordés :

- Le projet d'aménagement des arrières du bourg, rue Saint Pierre ;
- Réflexion d'urbanisation des terrains rue Abbé Bauchet, suite à une demande de CU.

- **Le projet d'aménagement des arrières du bourg, rue Saint Pierre**

Monsieur le Maire informe le conseil avoir rencontré les riverains concernés avec Monsieur Michel LEGOUPIL ; il a obtenu plusieurs accords de principe des riverains pour poursuivre et étudier le projet d'aménagement via la rue du stade, afin de désenclaver les arrières du bourg. Il y aurait des échanges de terrains à prévoir. A cette fin, un relevé topographique est nécessaire pour présenter une esquisse d'aménagement. Le cabinet de géomètre devrait intervenir mi-juin.

Monsieur le Maire informe le conseil avoir demandé un devis au géomètre pour l'élaboration de l'étude du projet et la définition du programme de voirie. Un second devis va être demandé.

Monsieur le Maire envisage de réunir le notaire, le géomètre et les riverains afin de les renseigner sur les modalités d'échange de terrains.

- **Réflexion sur l'urbanisation des terrains rue Abbé Bauchet suite à une demande de certificat d'urbanisme**

Monsieur le Maire informe le conseil avoir reçu une demande de certificat d'urbanisme pour les terrains cadastrés section AB n°50 et AB n°42. Monsieur le Maire précise avoir refusé le certificat d'urbanisme au motif que le terrain n'était desservi par une voie publique ou privée. Il ajoute que la parcelle a une servitude de réseau eaux pluviales.

Il a suggéré au pétitionnaire de revoir son projet afin d'optimiser l'espace ; il doit rencontrer à nouveau le pétitionnaire et le notaire de celui-ci.

Monsieur le Maire précise que la commune doit avoir une réflexion en matière d'aménagement dans ce secteur, d'autant qu'un permis a été déposé pour le terrain cadastré AB n°51 ; que la parcelle AB n°41, actuellement un potager, est constructible. Il convient donc d'étudier les conditions de desserte de ces parcelles, afin d'occuper les « dents creuses ».

V – REVISION DU LOYER D'UN LOGEMENT COMMUNAL

Monsieur le Maire informe le conseil que le logement sis 21 rue André Osmond devrait être disponible à la location en fin d'année. Le loyer actuel est de 472.35 € (réactualisé au 01/05/2018).

Ce logement situé au 1^e étage, d'une surface totale d'environ 128 m², comprend un séjour, une cuisine, une arrière-cuisine, 2 WC, 3 chambres, une salle de bains, 2 terrasses et 1 dégagement.

Il propose de réévaluer le loyer pour les locataires entrants à 490.00 €. Cette réévaluation du montant du loyer intervient pour harmoniser le montant des autres loyers perçus par la commune, notamment en termes de superficie.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal en décide à l'unanimité.

VI – QUESTIONS DIVERSES

Installation du panneau publicitaire vente de lots à la Perelle

Monsieur Gérard DUVAL informe le conseil que le panneau publicitaire pour la vente des lots restants disponible à la vente a été posé ce jour.

Monsieur le Maire informe le conseil qu'une option a été portée sur le lot 10 du lotissement la Pérelle.

Réfection des menuiseries de la salle de musique, sise rue du stade

Monsieur Michel LEGOUPIL présente deux devis pour la fourniture et la pose d'une porte en aluminium vitrée 2 vantaux et 1 dormant, vitrage 4/16/4 : l'un de l'entreprise Les Artisans Décorateurs d'un montant de 3625.85 € HT, l'autre de l'entreprise LEBOUTEILLER d'un montant de 2488.00 € HT.

Monsieur Michel LEGOUPIL présente également deux devis pour la fourniture et la pose de 12 châssis en PVC blanc, vitrage 4/16/4 : l'un de l'entreprise Les Artisans Décorateurs d'un montant de 8428.00 € HT, l'autre de l'entreprise LEBOUTEILLER d'un montant de 7380.00 € HT.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal décide de retenir les offres de l'entreprise Pierre LEBOUTEILLER respectivement d'un montant de 2488.00 € HT pour la porte aluminium vitrée et d'un montant de 7380.00 € HT pour les châssis de fenêtre en PVC blanc.

Cabinet dentaire

Monsieur Michel LEGOUPIL informe le conseil que les Artisans Décorateurs interviendront mi-juin au cabinet dentaire rue Abbé Bauchet.

Club du Temps Libre

Monsieur le Maire informe le conseil que le club occupera les locaux de l'ALSH le mardi après-midi pour leurs activités dès septembre 2018.

Informations de Saint-Lô Agglo

- Activités du REPAM - Monsieur le Maire informe le conseil que le REPAM a besoin de nouveaux locaux suite à la vente des locaux de l'ex communauté de communes au profit de la fédération de la pêche (animation et bureaux). Une rencontre est prévue avec le vice président du pôle enfance jeunesse de Saint-Lô Agglo pour étudier diverses solutions d'accueil du REPAM.
- Commission CLECT - Monsieur le Maire informe le conseil que la réunion prévue le 25 mai 2018 a été reportée au 11/06 (faute de quorum) ; il avait été envisagé que les TAPs soient compensés pour 2017/2018, et que cette compensation serait maintenue pour l'année scolaire 2018/2019 seulement si les activités TAP étaient maintenues dans les écoles.
- Médiathèque - Monsieur le Maire rappelle que la compétence « médiathèque » n'entre pas dans le champ d'application de la CLECT sachant que la compétence a été rétrocédée à la commune fin décembre 2016 ; cependant Monsieur QUINQUENEL s'était engagé à ce qu'il y ait tout de même une compensation financière. Monsieur le Maire précise que malgré les différentes rencontres avec le Président de Saint-Lô Agglo, il n'a toujours pas de réponse "officielle" à ce jour.

Entretiens des chemins

Monsieur François OSMOND informe le conseil que l'entreprise BELLIARD a commencé le fauchage Canisy, procès-verbal de séance du conseil municipal du 29 mai 2018.

des bornes sur Canisy ; ce sera fait prochainement sur St Ébremond.

Monsieur François OSMOND présente 3 devis pour le curage et la remise en forme de la voie communale n°2 de la Hétaudière, d'une longueur de 580 ml : l'un de l'entreprise Guillaume AUBREE d'un montant de 3050.00 € HT, le second de l'entreprise SARL POREE d'un montant de 3468.00 € HT (fourniture de 60 T de cailloux), et le troisième de l'entreprise ELEC 3000 d'un montant de 1413.90 € HT (fourniture de 13 T de cailloux). Après réajustement du tonnage de cailloux sur le devis de l'entreprise ELEC 3000, celui-ci reste le moins disant.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal retient l'offre de l'entreprise ELEC 3000.

Monsieur François OSMOND précise avoir demandé un devis pour l'entretien du chemin « Féron ».

Essai de balayeuse

Monsieur Gérard DUVAL informe le conseil avoir loué une balayeuse - coût 78.00 € HT de l'heure - afin de pouvoir tester son efficacité sur les bordures des trottoirs.

Terrain de foot

Monsieur Gérard DUVAL informe le conseil que les terrains vont êtreensemencés ; les tas de terre stockés sur la parcelle de la commune vont être supprimés et le terrain devra être remis à son état naturel.

Reportage de photos aériennes

Monsieur le Maire informe le conseil avoir reçu une proposition commerciale pour 35 photos avec 2 agrandissements 40x60, et un CD pour un montant de 690.00 € TTC. Il suggère de faire réaliser ces photos aériennes sur l'ensemble du territoire de la commune nouvelle ; les dernières datent d'une dizaine d'années.

Pigeons « féral »

Monsieur le Maire informe le conseil que le FDGDON a été sollicité pour accompagner la commune dans la destruction des pigeons « féral » ; leur intervention s'élève à 165.00 € HT.

Eclairage public

Monsieur Sébastien DUPARD souhaiterait que les points d'éclairage public soient reconsidérés ; deux habitants de la rue Éléonore de Faudoas lui ont signalé leur mécontentement devant le manque d'éclairage.

Entretien de parcelle

Monsieur Sébastien DUPARD souhaiterait que la parcelle située à l'entrée du bourg rue de Carbonnel soit mieux entretenue - les arbres y sont couchés et l'herbe haute. Monsieur le Maire précise que ce terrain est privé ; il en informera le propriétaire.

Agenda

03 juin : AG FC3 Rivières à 18h30 à Gourfaleur ;

03 juin : rando VTT trail organisée par l'APE du RPI des écoles de St Ebremond et de St Martin de Bonfossé ;

09 et 10 juin : Fête communale à Saint Ebremond - soirée cabaret et vide-greniers

15 juin : Comice agricole à la ferme de la Mesnagerie, à partir de 10h00, à Canisy ; vin d'honneur offert par la commune le midi ;

Canisy, procès-verbal de séance du conseil municipal du 29 mai 2018.

18 juin : cérémonie de commémoration de l'Appel du 18 juin 1940 du Général de Gaulle, au monument aux morts, à 18h30, à Canisy - manifestation cantonale, vin d'honneur offert par la commune.

23 juin : apéro concert organisé par l'APE du RPI des écoles de St Ebremond et de St Martin de Bonfossé, en extérieur cour de la salle polyvalente de St Ebremond ;

24 juin : 8 heures VTT organisée par Passion Deux Roues dans le parc du château de Canisy ;

26 juin : réunion du groupe de travail sur les salles communales ;

30 juin et 01 juillet : Fête communale à Canisy - apéro concert, feu d'artifice, et repas champêtre ;

03 juillet : inauguration du local commercial 14 rue Saint Pierre, à 18h30.

Rien ne restant inscrit à l'ordre du jour, la séance est levée à 22h50.